e.NOV SANTE ACCESS®

GARANTIES		BASE DE REMBOURSEMENT [1]			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier [2]		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires					
Soins et honoraires dont chirurgie et anesthésie	Médecins DPTAM [3]	200 %	100 %	200 %	300 %
	Médecins non DPTAM [3]	200 %	100 %	180 %	200 %
Autres prestations					
Forfait patient urgences		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour		100 %	100 %	200 %	300 %
Chambre particulière		50 € / jour	-	40 € / jour	75 € / jour
Lit accompagnant pour un proche, frais annexes (TV, Tél., WIFI) Frais ambulatoires		15 € / jour	-	35 € / jour	45 € / jour
Transport		200 %	100 %	200 %	300 %
Assistance Assistance à domicile (y compris après une hospitalisation ambulatoire) : aide-ménagère, portage des repas, présence d'un proche… Garde des enfants		inclus	inclus	inclus	inclus
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux					
Consultation et soins Généralistes	Médecins DPTAM [3]		100 %	125 %	150 %
	Médecins non DPTAM [3]		100 %	100 %	130 %
Consultation et soins Spécialistes (ex : cardiologue, dermatologue, …)	Médecins DPTAM [3]		100 %	200 %	300 %
	Médecins non DPTAM [3]		100 %	180 %	200 %
Radiologie, échographie	Médecins DPTAM [3]		100 %	200 %	300 %
	Médecins non DPTAM [3]		100 %	180 %	200 %
Honoraires paramédicaux (ex : kinésitérapeute, infirmière…)			100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de laboratoire			100 %	100 %	100 %
Médicaments					
Pharmacie	Médicaments remboursés par l'Assurance Maladie		100 %	100 %	100 %
	Automédication		-	30 € / an	50 € / an
Matériel médical					
Prothèses autres que dentaires et auditives (ex : prothèses de genou, hanche…)			100 %	200 %	300 % + 300 € / an
Assistance Conseils et accompagnement personnalisés			inclus	inclus	inclus
PREVENTION ET BIEN-ETRE					
Vaccins, y compris vaccins anti-grippe et vaccins non remboursés Patchs anti-tabac, sevrage tabagique Moyens contraceptifs			-	45 € / an	75 € / an
Actes de prévention pris en charge par l'Assurance Maladie			100 %	125 %	150 %
Médecines naturelles : ostéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, psychologue, pédicure - podologue, sophrologue, homéopathe, psychomotricien, diététicien,			-	30 € / séance max 4 / an	30 € / séance max 5 / an
Aide à la maternité (forfait naissance ou adoption ou FIV)			-	150 € / an	300 € / an
Cure thermale remboursée par l'Assurance Maladie			-	100 %	100 % + 200 € / an
Assistance Conseils prévention (ex : nutrition, séjour à l'étranger…) Suivi psychologique (ex : événement familial, stress au travail…) Aide aux parents Assistance aux aidants			inclus	inclus	inclus
DENTAIRE[4]					
Soins dentaires			100 % Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	150 % Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	200 % Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
Prothèses 100% santé					
Prothèses					
Tarifs maîtrisés et libres			années 1 et 2 : 100 % années 3 et + : 150 %	années 1 et 2 : 200 % années 3 et + : 250 %	années 1 et 2 : 300 % années 3 et + : 400 %
Prothèses dentaires non remboursés par l'Assurance Maladie			années 1 et 2 : 50 € années 3 et + : 75 €	années 1 et 2 : 200 € années 3 et + : 250 €	années 1 et 2 : 300 € années 3 et + : 350 €
Autres prestations					
Inlay/Onlay, implants, bridge,parodontologie, orthodontie remboursés par l'Assurance Maladie			années 1 et 2 : 100 % années 3 et + : 150 %	années 1et 2: 200% années 3 et + : 250%	années 1 et 2 : 300 % années 3 et + : 400 %
Implants, parodontologie, orthodontie non remboursés par l'Assurance Maladie			années 1 et 2 : 50 € années 3 et + : 75 €	années 1 et 2 : 200 € années 3 et + : 250 €	années 1 et 2 : 300 € années 3 et + : 350 €

GARANTIES		BASE DE REMBOURSEMENT [1]			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
OPTIQUE[5]					
Equipements 100% Santé Verres+monture			Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
Equipements aux tarifs libres Verres + monture	Verres simples (verres a) + Monture [6]		100 €	250 €	300 €
	Verres complexes (verres a+c ou verres a+f) + Monture [7]		200 €	300 €	400 €
	Verres très complexes (verres c ou f ou verres c+f) + Monture [8]		250 €	400 €	500 €
Equipements mixtes Une monture au tarif libre associée aux verres 100 % santé	Monture		50 €	100 €	100 €
	Verres		Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
Equipements mixtes Verres aux tarifs libres associés à une monture 100 % santé	Monture		Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
	Verres simples (verres a)[6]		100 €	250 €	300 €
	Verres complexes (verres a+c ou verres a+f)[7]		200 €	300 €	400 €
	Verres très complexes (verres c ou f ou verres c+f)[8]		250 €	400 €	500 €
Autres prestations					
Lentilles remboursées ou non par l'Assurance Maladie [9]			100 % + 50 € / an	100 % + 100 € / an	100 % + 200 € / an
Traitement des corrections visuelles, y compris l'implant oculaire			100 € / œil	200 € / œil	300 € / œil
AIDES AUDITIVES[10]					
Equipements 100 % Santé			Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
Equipements Tarifs libres			100 %	100 % + 300 € / oreille	100 % + 600 € / oreille

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions prévues par les Conditions Générales du contrat.
(1) Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS). Ils sont effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme d'assurance maladie. Ils ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses engagées. Cette offre s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire des contrats dits « solidaires » et « responsables » tel que détaillé dans les Conditions Générales.
(2) Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées : Sont visées, les Options Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM-OPTAMCO). Les médecins adhérant à ces options s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires. Pour connaître les médecins adhérant à un DPTAM, vous pouvez consulter le site annuairesante.ameli.fr.
(3) Frais réels limités au forfait en vigueur.
(4) Les prothèses dentaires 100 % Santé seront intégralement remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les prothèses dentaires aux tarifs maîtrisés et libres seront remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des garanties souscrites.
(5) Les équipements 100 % Santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix limites de vente. Le prix limite de vente de la monture est plafonné à 30 euros. Les équipements aux tarifs libres seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans les limites des garanties souscrites. Le remboursement de la monture est plafonné à 100 euros. Les équipements mixtes seront remboursés dans les mêmes conditions de prise en charge que les équipements 100 % Santé et équipements aux tarifs libres.
Dans tous les cas, le renouvellement de l'équipement est possible par période de 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou évolution de la vue.
(6) Verres a (simples) : verre unifocal sphérique dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries.
(7) Verres c (complexes) : dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs.verre unifocal sphérique dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries,- verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est comprise entre -4,00 et + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.
(8) Verres f (très complexes) :- verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.
(9) Au-delà du forfait, prise en charge du ticket modérateur.
(10) Les équipements 100 % Santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les équipements aux tarifs libres seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite de 1700 € / oreille. Dans tous les cas, le renouvellement des équipements est possible par période de 4 ans.

Distributeur : Kereis Solutions, SAS au capital de 112 309 euros, dont le siège social est 112 avenue Kléber, 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 524 114 600, courtier en assurances inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 10 057 441 (www.orias.fr).
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09). Conformément à la loi Informatique et Libertés (n°78-17 en vigueur), vous disposez de droits sur les données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer selon les modalités prévues aux Dispositions ou Conditions Générales.
Adresse de correspondance : Kereis Solutions, Résidence Beaumont bureaux, 22 Rue Raoul Dautry - Bat A - BP 90 928 - 35009 Rennes Cedex

Assureur : Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € - Siège social : 2 rue Vasco de Gama - Saint Herblain, 44931 Nantes cedex 9 immatriculée au RCS Nantes 343 142 659. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9.

Assisteur : Ressources Mutuelles Assistance, union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité et immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682.
Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427- 44124 Vertou cedex.